Image not found or type unknown

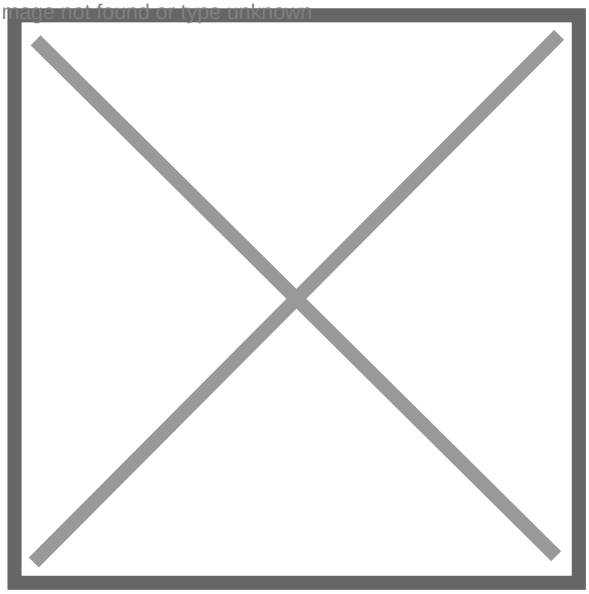

Il y a 35 ans que je travail dans le batiment

Par **haas**, le **07/01/2008** à **13:10**

Bonjour
ma question concerne sur la médaille du travail
il y 35 ans que je travail dans le batiment je n'est j'amais eu droit a la médaille du travail
pourrier vous me renseigné?
je reste a votre entiere dispoition
Cordialement

Par **jeanyves**, le **07/01/2008** à **20:31**

Bonjour,

La médaille d'honneur du travail récompense l'ancienneté de services des salariés. Elle est attribuée à votre demande et vous devez remplir un formulaire Cerfa et y joindre les documents suivants :
-certificats de travail et attestation récente du dernier employeur ;
-photocopie d'une pièce d'identité
- état signalétique et des services militaires ou photocopie du livret militaire ;
- pour les mutilés du travail, un relevé des rentes.
Le dossier ainsi constitué est à déposer auprès du préfet de département avant le :
1er mai pour la promotion du 14 juillet ;
15 octobre pour la promotion du 1er janvier.
Vous trouverez le formulaire Cerfa sur le site www.travail-solidarite.gouv.fr

Restant à votre disposition,

jeanyves

Par **haas**, le **08/01/2008** à **09:55**

Merci pour l'info
Cordialement

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés